

Vous reprendrez
bien un peu d'art ?

Avec l'artothèque, accueillez l'art contemporain dans votre entreprise

U

ne artothèque ?

Lieu de sensibilisation à l'art contemporain, l'artothèque est un service des médiathèques de la Roche-sur-Yon Agglomération. Elle permet aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises d'intégrer dans leur environnement quotidien des témoignages de l'art d'aujourd'hui, par le prêt d'œuvres originales.

Avec le soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire, l'artothèque met en place un dispositif d'accompagnement à la découverte de l'art contemporain dans les entreprises.



L

a collection

La collection de l'artothèque est constituée de plus de 700 œuvres contemporaines de 1950 à nos jours : estampes (gravures, lithographies, sérigraphies) et photographies originales.

Elle s'enrichit chaque année d'acquisitions nouvelles, avec pour mission de dresser un panorama des tendances de l'art actuel : land art, minimalisme, nouveaux réalistes, figuration libre, photographie plasticienne, abstraction géométrique... L'artothèque effectue ses acquisitions auprès d'artistes de renommée nationale et internationale, tout en restant vigilante au soutien d'artistes locaux ou régionaux ainsi qu'aux jeunes artistes.



D

es services

L'artothèque vous propose:

- le prêt de **5 œuvres** pour une période de **2 mois** à choisir parmi les 700 de la collection.
- un **accompagnement** lors des premiers accrochages.
- la **présentation** des œuvres empruntées au personnel de l'entreprise dans des conditions à définir.
- une **information régulière** sur les activités de l'artothèque (expositions, conférences, animations...)



Benoîte Chéné : *Diptyque*
2005-2008 - © B. Chéné

L

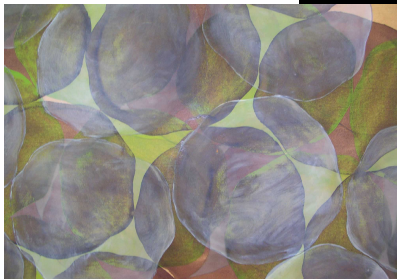
es modalités

Un **abonnement annuel** vous permet d'emprunter les œuvres, les autres prestations vous étant proposées gratuitement :

- **150 €** pour les communes de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- **450 €** pour les communes hors agglomération.

Vous **assurez** les œuvres empruntées pour leur transport et dans les locaux de l'entreprise pendant la durée du prêt (contrat dit « clou à clou »).

Vous vous engagez à respecter le règlement de l'artothèque notamment en ce qui concerne l'accrochage et le respect des œuvres.



Frédéric Bouffandeau : *Sans titre*
2001 - © F. Bouffandeau.

